

Victoire contre le glyphosate

Ce mardi 3 mars 2020, le Tribunal administratif de Montreuil a rejeté la demande du ministre de l'agriculture de retirer l'arrêté pris par M. le Maire Stéphane BLANCHET interdisant le glyphosate sur sa commune.

Le tribunal s'appuie sur le principe de précaution qui justifie cette interdiction.

En effet, comme le déclare M. Blanchet : « il en va de la santé de nos enfants, des plus fragiles de nos administrés. Nous devons les protéger. A ce titre, je ne comprends pas la position rigide de M. le Ministre. La santé doit primer avant tout ».

Un procès sur le fond devra avoir lieu dans les prochains mois.

Publié le 04 mars 2020